

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf

Le onze mars

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 4 mars 2019

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 23 Votants : 24

PRESENTS : Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme-.

ABSENT : M. BOUSSEAU Yannick

ABSENTS EXCUSÉS : M. LE HUR Jérôme- Mme PANHELLEUX Françoise- M. TATTEVIN Frédéric

POUVOIRS : M. LE HUR Jérôme à M. CHESNIN Nicolas

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme (élu à l'unanimité)

FINANCES

Approbation des Comptes de gestion 2018 de Mme la Comptable du Trésor (Budget Principal et Budgets Annexes) : Les résultats des comptes de gestion étant identiques à ceux des comptes administratifs du Maire, ordonnateur, ceux-ci ont été approuvés à l'unanimité.

Approbation des Comptes administratifs 2018 : Budget principal et budgets annexes (lotissements- supérette- assainissement collectif) : M. Guy DAVID, adjoint délégué aux finances et président de séance, a soumis les quatre comptes administratifs au vote de l'assemblée. Ceux-ci ont été approuvés par les 18 voix « Pour » et 5 abstentions.

Les comptes administratifs se sont soldés par les résultats :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget principal	Excédent : 2 347 816,13 €	Déficit : 617 662,02 €
Lotissements	Excédent : 61 031,91 €	Déficit : 1 080 263,89 €
Supérette	Excédent : 2 392,38 €	Excédent : 38 723,18 €
Assainissement collectif	Excédent : 393 062,43 €	Déficit : 138 438,80 €

Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2019

Dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, le conseil municipal doit débattre des orientations budgétaires. A partir d'une note sur les finances et d'une étude rétro-prospective, les élus ont fixé les orientations suivantes :

- Prise en compte des données communiquées par les services de l'Etat
- Prise en compte des pertes de recettes en fonctionnement (FPIC)
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Recours au maximum à l'autofinancement pour financer les investissements
- Réalisation du solde de l'emprunt pour financer la construction d'un groupe scolaire primaire
- Maintien des taux d'imposition
- Prévision d'une hausse des bases d'imposition de 2,2 % + variations physiques sauf pour le foncier non bâti
- Vente en 2019 du presbytère pour un montant de 250 000 €
- Vente en 2020 de l'ancienne mairie pour un montant de 200 000 €
- Vente en 2020 de la réserve foncière du Champ Roncy pour un montant de 600 000 € après intégration de celle-ci au budget principal.

URBANISME

Modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme : modalités de mise à disposition du dossier au public : Ce point a été retiré de l'ordre du jour par le Maire.

RESSOURCES HUMAINES/ PERSONNEL COMMUNAL

Tableau des emplois et effectifs au 1^{er} mars 2019 : mise à jour des intitulés de grades suite à la mise en œuvre de la réforme du Parcours Professionnel Carrières Rémunérations (PPCR) : Le conseil municipal a validé à l'unanimité le tableau actualisé des effectifs du personnel communal

INTERCOMMUNALITÉ

ARC SUD BRETAGNE- Attribution de Compensation (AC) : Procédure de révision libre « Solidarité GEMAPI » (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) :

Dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI à l'intercommunalité, les attributions de compensations ont été revues pour l'ensemble des communes adhérentes. Ainsi, la commune de NIVILLAC verra sa dotation baisser de 6 825 € en 2019. Celle-ci passera de 19 687 € à 12 862 €.

AFFAIRES SCOLAIRES/ ENFANCE JEUNESSE

Actualisation des tarifs 2017-2018 Accueil de Loisirs votés en conseil municipal le 29/05/2017 et Accueil périscolaire et extrascolaire votés en conseil municipal le 30/06/2017

Les tarifs actualisés ont été adoptés à l'unanimité. Ceux-ci ont été établis en fonction du quotient familial défini par la Caisse d'Allocations Familiales et réparti en quatre tranches.

DIVERS

- Comptes rendus :

Commission « voirie- bâtiments- matériels- assainissement » du jeudi 31 janvier 2019

M. Jean-Paul OILLIC, adjoint délégué à la voirie, aux bâtiments et à l'assainissement, a exposé à l'assemblée délibérante la teneur des échanges des élus membres de cette commission sur la base du compte-rendu transmis aux élus.

Commission « sports-loisirs-vie associative » du samedi 16 février 2019

M. Gérard DAVID, adjoint délégué aux sport- loisirs- vie associative, a exposé à l'assemblée délibérante la teneur des échanges des élus membres de cette commission sur la base du compte-rendu transmis aux élus.

Prochaine réunion du conseil municipal : Le lundi 8 avril 2019 à 20H00 en mairie.

Rédigé à NIVILLAC, le 14 mars 2019

Le Maire,
Alain GUIHARD

The image shows a circular official seal of the Municipality of Nivillac, Morbihan. The seal features a central emblem with a figure and the text "MAIRIE DE NIVILLAC" at the top and "56 MORBIHAN" at the bottom. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Alain Guihard".